RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'EAUBONNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 26 MAI 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :	A partir du compte-rendu des décisions de Madame la Maire
	Nombre de conseillers en exercice :	35	35
20/05/2021	Nombre de conseillers présents	32	33
	Nombre de conseillers représentés :	3	2
	Nombre de conseillers votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SIX MAI, A VINGT HEURES QUARANTE, A L'HÔTEL DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 20 mai 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sans public présent en application des dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire, les débats ayant fait l'objet d'un enregistrement audio et d'une diffusion audiovisuelle en direct sur YouTube via le site Internet de la Ville afin de garantir le caractère public de la séance conformément aux dispositions de l'article 6 II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, Mme DUTOUQUET LEBRUN Évelyne, M.GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ JUSQU'A 20H48, avant le vote du secrétaire de séance :

M. LE FUR Corentin a donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, durant toute la durée de la séance :

M. MENARD Lionel a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (35 voix pour) un secrétaire de séance : M. DUFOUR Quentin ;
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2021/088 du 22.03.2021 au n° 2021/126 du 10.05.2021) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuve à l'unanimité (35 voix) le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 ;

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/058 – Subvention de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2021

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve pour l'année 2021, les subventions proposées conformément au tableau ci-dessous :

COOPERATIVES SCOLAIRES						
	Dénomination	Montants SUBV n-1 (2020)	ANNEE n Eff /Ecole	CALCULS 2021	**ARRONDIS proposés 2021**	OBSERVATIONS
ÉCOLES ELEMENTAIRES	Jean Macé	818 €	346	852,11 €	**852 €**	**Méthode de calcul** : (effectif x 2,27 €) + 66,69 € → **+ 500 €** pour école Rabelais /Bus transports publics collectifs
	Paul Bert	1 013 €	386	942,91 €	**943 €**	
	JJ Rousseau	689 €	280	702,29 €	**702 €**	
	Mont d'Eaubonne	968 €	365	895,24 €	**895 €**	
	Flammarion	861 €	387	945,18 €	**945 €**	
ÉCOLES MATERNELLES	Rabelais	762 €	91	773,26 €	**773 €**	
	La Cerisaie	537 €	199	518,42 €	**518 €**	
	Paul Bert	571 €	230	588,79 €	**589 €**	
	JJ Rousseau	384 €	159	427,62 €	**428 €**	
	Mont d'Eaubonne	587 €	224	575,17 €	**575 €**	
TOTAL A		7 190 €	2667	7 220,99 €	**7 221 €**	
COLLEGES	Foyer Coopérative Collège Jules Ferry	744 €			**744 €**	
	Foyer Coopérative Collège André Chénier	650 €			**650 €**	
TOTAL B		1 394 €			**1 394 €**	
TOTAL A + B		8 584 €			**8 615 €**	

FEDERATIONS PARENTS ELEVES		
Dénomination	Montants SUBV n-1 (2020)	**Montants SUBV 2021**
ASSOCIATIONS PARENTS ELEVES		
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	363 €	**363 €**
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	363 €	**363 €**
Conseil des Parents d'Elèves Autonome (CPEA)	189 €	**189 €**
Association des Parents d'Elèves Indépendants (APEI)	189 €	**189 €**
Association des Parents d'Elèves du Quartier JJ Rousseau (APEJJR)	189 €	**189 €**
Association des Parents Indépendants d'Eaubonne (APIE)	189 €	**189 €**
TOTAL A'	1 482 €	**1 482 €**
AUTRES		
Fédération des Délégués de l'Education Nationale (DDEN)	265 €	**265 €**
TOTAL B'	265 €	**265 €**
TOTAL A' + B'	1 747 €	**1 747 €**

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/059 – Subvention de fonctionnement au *Comité Départemental de la Ligue contre le cancer* pour la création des agendas scolaires pour l'année 2021

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 300 € au *Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer* en vue de la création d'un agenda scolaire 2021/2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/060 – Subvention de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2021

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 comme suit :

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. COLLET Hervé ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* n'a pas pris part au vote.

	Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Subvention 2020	Subvention demandée 2021	Proposition 2021	acompte déjà versé	Solde restant à verser
Associations culturelles	Activ et Creativ	Loisirs créatifs	500 €	1 000 €	**500 €**		500 €
	APEEMME Association des parents d'élèves de l'enseignement musical municipal d'Eaubonne	Association des parents d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal : bourse aux livres, sorties musicales, assurance instrument, aide financière aux stages musicaux, etc.	810 €	405 €	**405 €**	405 €	
	ARDT : Association des résidants des Dures Terres	Association d'habitants (animations : brocante, soirée jeux, repas de noël, etc.)	1 600 €	1 600 €	**1 600 €**	800 €	800 €
	Leonardo et Compagnie	Association organisant le parcours-spectacle annuel au château d'Ecouen	300 €	400 €	**300 €**		300 €
	CEGHIF 95 : Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques de l'Ile-de-France Val d'Oise	Généalogie	410 €	410 €	**410 €**		410 €
	Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency	Promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency	1 000 €	1 000 €	**1 000 €**	500 €	500 €
	Cimune	Ciné-Club	1 600 €	1 200 €	**1 200 €**	800 €	400 €
	Club Philatélique	Philatélie	650 €	650 €	**650 €**		650 €
	Eaubonne country	Danse	300 €	500 €	**300 €**		300 €
	Ensemble Choralis	Ensemble vocal	2 100 €	2 500 €	**2 100 €**	1 050 €	1 050 €
	Ensemble vocal Eaubon'canto	Ensemble vocal	2 100 €	2 100 €	**2 100 €**	1 050 €	1 050 €
	GAEEOMC - Auvergnats : Groupement amicale d'Eaubonne et environs des Originaires du Massif Central	Auvergnats d'Eaubonne	900 €	1 000 €	**900 €**	450 €	450 €
	Groupe Théâtre Amitié	Compagnie de théâtre amateur	2 100 €	2 100 €	**2 100 €**	1 050 €	1 050 €
	Laboratoire de Maths		0	1 300 €	**1 300 €**		1 300 €
	Partage et Culture (anciennement Accueil Femmes)	Activités de loisirs (sorties, etc.)	580 €	600 €	**580 €**		580 €
	Photo Club	Photographie	1 040 €	1 040 €	**1 040 €**	520 €	520 €
	Scouts et Guides de France	Scouts	700 €	1 000 €	**700 €**		700 €
	Scouts unitaires de France	Scouts	810 €	900 €	**810 €**	405 €	405 €
		TOTAL	**17 960 €**	**19 705 €**	**17 995 €**		

2021/061 – Subvention de fonctionnement aux associations de jumelage et de prévention routière (hors convention) pour l'année 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement, pour l'année 2021, de subventions aux associations de jumelage et de prévention routière conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

	Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Subvention 2020	Subvention demandée 2021	Proposition 2021	acompte déjà versé	Solde restant à verser
Associations de jumelage	Eaubonne Budenheim	Jumelage avec la ville de Budenheim	5 250 €	10 500 €	**5 500 €**	2 625 €	2 875 €
	Eaubonne Matlock	Jumelage avec la ville de Matlock	4 500 €	2 500 €	**2 500 €**	2 250 €	250 €
Association diverse	Prévention routière		500 €	500 €	**500 €**		500 €
	TOTAL		**10 250 €**	**13 500 €**	**8 500 €**		

30 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* à l'exception de Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de MM. DUBLINEAU Grégoire et COLLET Hervé, et de Mme MENEY Maryse ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne du groupe *Eaubonne notre Ville, ensemble !* , MM. DUBLINEAU Grégoire et COLLET Hervé, Mme MENEY Maryse et Mme CHAPOY Suzanne du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* n'ont pas pris part au vote.

2021/062 – Subvention de fonctionnement aux associations patriotiques (hors convention) pour l'année 2021

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement, pour l'année 2021, de subventions aux associations patriotiques conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

	Association	Proposition 2021
Association patriotique	Souvenir Français	**580 €**
	UNC 95	**250 €**
	ACPG-CATM	**200 €**
	E.D.A.R.I.D.A.E.	**150 €**
	Anciens sapeurs-pompiers du Val d'Oise	**50 €**
	TOTAL	**1 230 €**

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/063 – Subvention de fonctionnement aux associations en lien avec le Développement Durable pour l'année 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de subventions aux associations sus-indiquées, conformément au tableau de synthèse ci-dessous :

Nom de l'association	Subventions 2020	Subventions 2021
Les Amis des Abeilles du Val d'Oise (AAVO)	*360 €*	**360 €**
Association de Défense Contre les Nuisances Aérienne (ADVOCNAR)	500 €	**500 €**
Les Croqueurs de Pommes	555 €	**555 €**
Budget pour ces trois associations	**1 415 € alloués**	**1 415 € proposés**

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/064 – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif du Plan de relance-continuité pédagogique *Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires*

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de *l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires*, dispositif issu de la partie continuité pédagogique du Plan de Relance.

Également, le Conseil Municipal précise que cette demande de subvention concerne les écoles élémentaires du Mont d'Eaubonne, Flammarion, Jean Macé, Jean-Jacques Rousseau, Paul Bert et Rabelais.

Enfin, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et précise que les dépenses relatives à ces opérations seront inscrites au budget communal 2021.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/065 – Demande de subvention d'investissement auprès de la *Région Ile-de-France* pour la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention pour le projet de création d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de la commune éligible à un subventionnement dans le cadre du *Plan Vélo Régional*, celle-ci pouvant aller jusqu'à 50% du coût total de l'élaboration du document précité ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

Également, le Conseil Municipal dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet, en respectant un minimum de 30% de financement sur fonds propres sur le montant total HT du coût des études, ainsi qu'à ne pas commencer les études avant la notification de la subvention, celle-ci devant préalablement être votée par la commission permanente du *Conseil Régional*.

Enfin, il précise que les dépenses et recettes relatives à ces opérations seront inscrites au budget communal 2021.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/066 – Convention avec l'agence ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec l'Agence ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement et autorise Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/067 – Convention de partenariat relative à l'inclusion numérique avec la *Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Val d'Oise* donnant lieu à une aide financière

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat relative à l'inclusion numérique pour les actions initiées dans le cadre de la fracture numérique et autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de ladite délibération.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/068 – Renouvellement de l'agrément du Centre Socio-culturel avec la *Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet social 2021-2025, renouvelé pour une durée de quatre ans, sollicite l'examen par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise du renouvellement du projet social du Centre Socio-Culturel pour une durée de quatre ans et autorise Madame la Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement et tout document relatif à ce dossier.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/069 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Saint-Prix pour des travaux de voirie de la rue de l'Audience

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune de Saint-Prix pour la réalisation des travaux de voirie rue de l'Audience et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et lui donner pouvoir pour la mettre en application.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/070 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Ermont pour des travaux de voirie rue de Locarno

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Ermont pour la réalisation des travaux de voirie rue de Locarno et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et lui donner pouvoir pour la mettre en application.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/071 – Autorisation d'un dépôt de permis de démolir sur le bien - sis 33 rue Tarbé des Sablons -

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir ainsi que tout document nécessaire à l'obtention de cette autorisation relative à la démolition du bien sis 33 Tarbé des Sablons, cadastré section AP n°414.

Enfin, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; Madame DRAGIN Catherine non-inscrite.
1 voix contre : M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2021/072 – Rétrocession à l'euro symbolique au profit de la Ville de la parcelle cadastrée section AC n°355 située au droit du n°27 rue des Moulinets en vue de son classement dans la voirie communale

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la ville de la parcelle cadastrée section AC n° 355 située au droit du n° 27 rue des moulinets à Eaubonne d'une superficie cadastrale d'environ 56 m², relevant de la propriété de l'Hôpital Simone Veil.

Également, le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n°355 et autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

Enfin, il prend acte que les frais d'acte notariés demeurent à la charge de la Ville et que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/073 – Ressources Humaines : modification du Régime Indemnitaire des agents de la Police Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à compter du 1er juin 2021, l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Catégorie C : gardes champêtres et agents de police municipale ;
- Catégorie B : chefs de service de police municipale ;
- Catégorie A : directeurs de police municipale.

En outre, il dit que le montant de référence est indexé sur la valeur du point d'indice, que l'attribution individuelle de l'indemnité mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale est attribuée en fonction de la manière de servir de l'agent dans ses fonctions et des sujétions spécifiques rencontrées dans l'exercice de ses fonctions et que les taux maximaux individuels mensuels sont les suivants :

Grade concerné	Taux maximal individuel mensuel
Directeur Police Municipale	25 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence) 7 500 euros par an (part fixe)
Chef de service au-delà indice brut 380	30 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence)
Chef de service jusqu'à l'indice brut 380	22 % du traitement brut mensuel
Agents de Police Municipale	20 % du traitement brut mensuel

Également, le Conseil Municipal dit que l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions est versée mensuellement, que pendant les congés de maladie ordinaire, les primes et indemnités du régime indemnitaire suivent le sort du traitement, que durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption les primes sont maintenues, que lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises et qu'il n'y a en revanche pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de congé de longue durée ultérieures, que les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de police municipale de catégories B et C (chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres) peuvent cumuler l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions avec l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et enfin que les directeurs de police municipale appartenant à la catégorie A, ne peuvent, quant à eux, prétendre qu'au seul versement de l'indemnité spéciale de fonctions qui comprend, outre un pourcentage du traitement brut soumis à retenue pour pension, une part fixe.

De plus, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à compter du 1er juin 2021, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) pour les catégories d'agents suivantes :

- Fonctionnaires de catégorie C ;
- Fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération n'excède pas l'indice brut 380 ;
- Fonctionnaires de catégorie B au-delà de l'indice brut 380 s'ils bénéficient des IHTS - indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ;
- Agents non titulaires de la fonction publique nommés sur les catégories concernées par le régime ;

En outre, il dit que l'I.A.T. est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et fait l'objet d'un arrêté d'attribution fixé par l'autorité territoriale et que l'intégralité du versement de l'IAT est suspendue dans les situations suivantes :

- Les absences injustifiées et le service non fait ;
- Les absences supérieures à 6 mois quel qu'en soit le motif ;
- Le congé statutaire sans traitement : parental, disponibilité…
- Pour les absences inférieures à 6 mois, l'IFSE sera susceptible d'être réduite après établissement d'un rapport motivé de la hiérarchie. Le nombre de jours à retenir sera déterminé selon l'appréciation de Madame la Maire sur proposition du Directeur Général des Services et avis de la hiérarchie.

Aussi, il dit que le montant moyen de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel, fixé par catégorie d'agents, dans la limite fixée par arrêté ministériel qui peut donc varier jusqu'à un coefficient multiplicateur pouvant atteindre 8, que l'IAT peut être cumulée avec l'IHTS - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires. En revanche, elle n'est pas cumulable avec l'IFTS - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires -, ni avec la PTETE - Prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation -, l'IRSSTS - Indemnité représentative de sujétions spéciales et travaux supplémentaires - et l'IFRS - Indemnité forfaitaire représentative de sujétions.

En outre, le Conseil Municipal dit que les primes sont indexées sur la valeur du point d'indice majoré de la fonction publique.

A titre indicatif : Montants de référence annuels au 01/02/2017 (dernière indexation)

Catégorie / Cadre d'emploi	Grade	Montants annuels
C Les agents de Police Municipale	Gardien	469,89€
	Brigadier	475,31€
	Chef de Police Municipale / Brigadier-chef principal	495,93€
	Chef de service de Police Municipale	595,77€
B Les chefs de service de Police Municipale	Chef de service de Police Municipale 2ème classe	715,14€

De plus, il dit que pendant les congés de maladie ordinaire, les primes et indemnités du régime indemnitaire suivent le sort du traitement, et que lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises et qu'il n'y a en revanche pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de congé de longue durée ultérieures ;

Enfin, il charge Madame la Maire à fixer les montants individuels par arrêté, autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et précise que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal au chapitre 012.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/074 – Ressources Humaines : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement à compter du 23 avril 2021 de l'agent occupant le poste de directeur adjoint du Patrimoine, ainsi que l'autorisation pour un contractuel d'occuper ce poste compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Également, le Conseil Municipal précise que l'agent, recruté pour une durée de trois ans, expressément aura pour missions de :

- Planifier la bonne exécution des travaux validés au budget de la direction

- Analyser, planifier et coordonner les interventions de maintenance et de dépannage,
- Garantir la qualité de réalisation des interventions,
- Encadrer et animer l'équipe, donner les consignes de travail, assurer le lien hiérarchique, gérer les absences, réguler les conflits,
- Participer si besoin aux événements de la ville (manifestations, élections, etc…)
- Superviser les stocks et approvisionnements des matériaux nécessaires pour la réalisation des travaux,
- Vérifier la bonne tenue des moyens mis à disposition des agents (véhicules, machines, outillages),
- Veiller au respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail,
- Etablir et suivre le budget.

Enfin, le Conseil Municipal dit que l'agent recruté sur ce poste doit disposer des qualifications nécessaires, fixe la rémunération de cet emploi par référence au 6ème échelon de la grille d'Ingénieur territorial et précise que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/075 – Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications par substitution du tableau des effectifs comme suit :

Modification par substitution :

Filière animation

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Adjoint d'animation principal de 2e classe	TC	2	Adjoint d'animation	TC	2	01/06/2021

Filière Police Municipale

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Chef de service PM	TC	1	Brigadier-chef-principal	TC	1	01/06/2021

Enfin, le Conseil Municipal précise que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/076 – Motion : déploiement de *la fibre partout et pour tous à l'horizon 2020*

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion ci-dessous demandant le maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise :

« ***Le Conseil Municipal :***

- **RÉAFFIRE** que le retour à des conditions normales de maintien des infrastructures et d'exploitation du réseau de fibre optique par les OCEN représente un enjeu crucial et prioritaire pour les Eaubonnais, les Valdoisiens, les acteurs économiques, la commune d'Eaubonne et ses partenaires institutionnels ;
- **DEMANDE** une réforme profonde du mode STOC en privilégiant plutôt, en cas d'incidents, une intervention de l'OI en première intention ; cette évolution de la réglementation permettrait une traçabilité des interventions, de clarifier les responsabilités, de réduire le nombre d'interventions non conformes et de diminuer les délais de remise en service ;
- **DEMANDE,** dans le cadre des initiatives publiques, que les autorités délégantes publiques puissent octroyer des pénalités aux OCEN qui ne respectent pas les procédures réglementaires ; et qu'elles puissent refacturer à ces OCEN les remises en conformité des points de branchement dégradés et les matériels (armoires de rue notamment) détériorées par leurs équipes ou leurs sous-traitants ;
- **RAPPELLE** que le syndicat Val d'Oise Numérique a demandé à ses délégataires de multiplier les contrôles des raccordements et les remises en conformité des armoires de rue pour pallier à la non-déclaration des incidents par les intervenants des OCEN ;

- **DEMANDE** que les OI mettent en œuvre des mesures techniques appropriées permettant une plus grande traçabilité des interventions à l'issue des expérimentations actuellement menées dans la commune d'Argenteuil ;
- **RAPPELLE** que chaque Eaubonnais doit être en mesure d'alerter l'OI lorsqu'il constate un incident ; c'est pourquoi le syndicat Val d'Oise Numérique, en partenariat avec La Poste, a créé ALERTE THD 95 ; prochainement disponible, cette application permettra à chacun de signaler des dégradations sur les infrastructures de fibre optique du territoire de la commune et du Val d'Oise ;
- **DEMANDE** à l'État un ambitieux Plan d'Urgence de professionnalisation de la filière fibre optique, en instaurant, par exemple, une certification réglementaire des intervenants ; Certification nécessaire et obligatoire pour pouvoir intervenir sur des infrastructures ;
- **RAPPELLE** que dans le département du Val d'Oise, le Hub numérique Nikola-TESLA pourrait devenir un centre de certification agréé afin de former les intervenants aux procédures réglementaires d'intervention et aux déclarations d'incidents ;
- **DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution du Syndicat Val d'Oise Numérique en réponse à l'enquête publique de l'ARCEP et de prendre en compte les propositions de Val d'Oise Numérique sur lesquelles s'appuie en partie cette motion ;
- **DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, représentant de l'État en charge de la Police des Télécommunications, de prendre un arrêté imposant le port de la chasuble réglementaire et de la présentation d'une carte professionnelle en cas de contrôle des forces de l'ordre pour tout technicien intervenant sur les infrastructures de fibre optique permettant ainsi d'identifier clairement l'entreprise et de lutter contre les interventions sauvages ;
- **APPELLE** l'Association des Départements de France (ADF) à s'emparer de ce sujet sensible et crucial pour l'attractivité des Départements de France ;
- **APPELLE** l'association susmentionnée à s'engager pour ce combat aux côtés des Conseils Départementaux concernés car, si le Val d'Oise est l'un des tous premiers départements à souffrir de cette situation du fait de son déploiement dense et rapide, nul ne doute que d'autres Départements pâtiront de ces inadmissibles incidents ;
- **APPELLE** l'association susmentionnée à mobiliser ses élus et administrations pour faire entendre la voix des Départements et des communes qui les composent et faire du maintien des infrastructures et l'exploitation du réseau de fibre optique une de ses priorités territoriales ;
- **APPELLE** les Parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance, et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique, une filière exemplaire ;

Enfin, le Conseil Municipal notifie cette motion au Préfet du val-d'Oise.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 23h57.

Le 26 mai 2021,

La Maire,

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe *Eaubonne Notre Ville, Ensemble !* *: Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;*
Le groupe *Eaubonne une Ambition renouvelée* *: M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; Mme CHAPOY Suzanne.*
Le groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* : *M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADE Claude.*
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite